

**COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## **Élections municipales 2021 : une réglementation à la pièce en matière de pesticides est inacceptable**

**Longueuil, 19 octobre 2021** – L'Union des producteurs agricoles (UPA) demande aux municipalités québécoises de ne pas adopter une réglementation plus contraignante que celle déjà imposée par les gouvernements fédéral et provincial en matière de pesticides en zone agricole.

**« L'agriculture québécoise ne peut fonctionner de façon durable, pérenne et compétitive si chaque municipalité peut arbitrairement décider du coffre à outils des agriculteurs sur son territoire. Une réglementation à la pièce est inacceptable, d'autant plus que ces produits sont déjà très fortement encadrés », a déclaré le président général de l'UPA, Marcel Groleau.**

Environ 150 municipalités québécoises encadrent l'usage des pesticides sur leur territoire. De façon générale, ces règlements prévoient une exception pour les activités agricoles et ne visent que leur utilisation sur les terrains résidentiels et les terrains de golf. Il est impératif qu'une telle exception soit maintenue dans toutes les municipalités concernées.

Rappelons que les pesticides sont déjà très fortement encadrés par les gouvernements fédéral et provincial. Chaque produit vendu au pays doit être homologué par Santé Canada. Sa vente et son utilisation sont régies par la *Loi sur les pesticides* et ses règlements du Québec. La réglementation québécoise est déjà l'une des plus sévères et contraignantes au monde et le projet de loi 102, déposé le 5 octobre dernier, resserre encore plus le recours à ces produits. L'usage des pesticides à des fins agricoles devrait d'ailleurs relever exclusivement des ministères de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, qui possèdent une véritable expertise en la matière.

Ajoutons que le questionnement des consommateurs sur les pesticides est tout à fait légitime et les agriculteurs sont sensibles à cette préoccupation. C'est pourquoi ils adoptent des pratiques toujours plus durables, au gré de l'évolution des connaissances agronomiques et scientifiques en la matière, et limitent au maximum leur recours aux pesticides. Il reste qu'actuellement et en certaines circonstances, l'absence de solutions de rechange rentables et efficaces à la lutte contre la majorité des ennemis des cultures rend inévitable le recours à ces produits pour répondre, notamment, aux nombreux critères d'innocuité et de salubrité.

Pour l'UPA, l'ajout d'une réglementation municipale en matière de pesticides en zone agricole imposerait aux agriculteurs un encadrement supplémentaire et complexe et nuirait à toute la production agricole, partout au Québec. Les municipalités qui décident d'aller tout de même de l'avant doivent impérativement exclure la zone agricole et les terrains consacrés à cette activité, comme c'est le cas à Laval.

Pour en savoir plus sur les enjeux agricoles et forestiers des élections municipales 2021, visitez le <https://www.upa.qc.ca/fr/municipales-2021/> ainsi que les comptes [Twitter](#) et [Facebook](#) de l'Union.

— 30 —

**Source :**

Jessica Blackburn

Chargée des relations de presse et des réseaux sociaux

450 679-0540, poste 8415 | 418 540-0638 | [jblackburn@upa.qc.ca](mailto:jblackburn@upa.qc.ca)